



DECISION No 1 – BESLISSING Nr 1

Affichée à : 22h45

Doc N° : 2.02

De: Les Commissaires Sportifs

Date: 15/03/2025

A: Equipage / Bemanning n° 45 - De Vlieghere Michel / Pirson Thierry

Heure(decision): 22h30

Les commissaires, ayant reçu un rapport n° 3 des Commissaires Techniques, ont étudié l'affaire ci-après et décident l ce qui suit :

Pilote et voiture N° : 45 – De Vlieghere Michel / Pirson Thierry
Concurrent : De Vlieghere Michel
Heure (fait) : 15h46
Séance : SS 7

Fait : la cagoule du pilote a le norme 8856-2000 SANS l'hologramme.

Infraction : Violation de l'article 53.1 du Règlement sportif RACB Sport 2025.

Décision : Pénalité de 3 minutes imposée à l'issue de la course conformément à l'article 12 du Règlement Sportif FIA (3 minutes ajoutées au temps de course écoulé).

Raison : [Sur base de la réception du rapport N°3 de la commission technique. Après avoir examiné minutieusement l'affaire et entendu le concurrent. Les Commissaires Sportifs ont déterminé une violation de l'art. 53.1 du Règlement Sportif

Il est rappelé aux Concurrents :

que, conformément à l'article 12.2.4 du Code Sportif International de la FIA et à l'article 53.1 du règlement Sportif RACB 2025, la sanction ci-dessus n'est pas susceptible d' appel.

Colin KOHL
Président du Collège Commissaire Sportif

Andy LASURE
Steward
Commissaire Sportif

François DUMONT
Commissaire Sportif

Guy RASQUIN
Commissaire Sportif ACL

Reçu par le Concurrent :

Signature:

Date: 15/03/2025 Time: 22h50